



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 26 novembre 2019**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président de la rencontre, monsieur Jean-Pierre Pigeon, ouvre la séance, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Julie Pariseau
Jean-Yves Dupuis	Aline Perry
Jean-Marc Lemieux (SADM)	Jean-Pierre Pigeon
Jacques Létourneau (SADM)	Isabelle Richard (DISTANCE)
Sébastien Lévesque (SADM)	France Tapp
Marie-France Minville	

La commissaire, madame Aline Smith, est absente, et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Luc Chrétien	directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
 - 4.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
5. Enjeux politiques
Aucun point
6. Direction générale et communications
Aucun point
7. Service des ressources financières
Aucun point
8. Services éducatifs aux jeunes
Aucun point
9. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point

10. Service des ressources humaines
Aucun point
11. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 11.1 *Honoraires en architecture, réfection des blocs sanitaires à l'école Antoine-Roy*
 - 11.2 *Honoraires en architecture, réfection des vestiaires sportifs des hommes à l'école C.-E.-Pouliot*
 - 11.3 *Honoraires en architecture, travaux de rénovation d'un étage de la résidence étudiante C.-E.-Pouliot*
 - 11.4 *Honoraires en architecture, travaux de remplacement de revêtements extérieurs et d'un vestibule d'entrée à l'école de l'Escabelle*
12. Services des ressources informationnelles et du secrétariat général
Aucun point
13. Informations et commentaires
14. Autres affaires
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CE-2611-015

CE-2611-015 que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-2611-016

CE-2611-016 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

Aucun suivi

5. ENJEUX POLITIQUES

Aucun point

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Aucun point

7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

11. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

11.1 HONORAIRES EN ARCHITECTURE, RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE ANTOINE-ROY

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'octroi d'un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires reçue ;

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
ProulxSavard Architectes	Rimouski	25 767,60\$	29 626,30\$	✓	✓

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-2611-016

CE-2611-016 de retenir les services de la firme ProulxSavard Architectes pour les services professionnels en architecture en lien avec le projet de réfection des blocs sanitaires de l'école Antoine-Roy, dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments 2019-2020 », au montant de 25 767,60\$ \$, taxes non incluses (29 626,30\$ avec taxes) et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

11.2 HONORAIRES EN ARCHITECTURE, RÉFECTION DES VESTIAIRES SPORTIFS DES HOMMES À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'octroi d'un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires reçue;

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMAN-DATION
ProulxSavard Architectes	Rimouski	27 812,60\$	31 977,54\$	✓	✓

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-2611-017

CE-2611-017 de retenir les services de la firme ProulxSavard Architectes pour les services professionnels en architecture en lien avec le projet de réfection des vestiaires sportifs des hommes de l'école C.-E.-Pouliot, dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments 2019-2020 », au montant de 27 812,60\$ \$, taxes non incluses (31 977,54 \$ avec taxes) et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

11.3 HONORAIRES EN ARCHITECTURE, TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN ÉTAGE DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE C.-E.-POULIOT

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'octroi d'un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires reçue ;

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMAN-DATION
Vachon & Roy, architectes	Gaspé	33 745,00\$	38 487,88\$	✓	✓

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-2611-018

CE-2611-018 de retenir les services de la firme Vachon & Roy architectes pour les services professionnels en architecture en lien avec le projet de rénovation d'un étage de la résidence étudiante C.-E.-Pouliot, dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments 2019-2020 », au montant de 33 745,00\$ \$, taxes non incluses (38 487,88 \$ avec taxes) et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

11.4 HONORAIRES EN ARCHITECTURE, TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS ET D'UN VESTIBULE D'ENTRÉE À L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à l'octroi d'un mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires reçue ;

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Vachon & Roy, architectes	Gaspé	39 000,00\$	44 840,22\$	✓	✓

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CE-2611-019

CE-2611-019 de retenir les services de la firme Vachon & Roy architectes pour les services professionnels en architecture en lien avec le projet de remplacement de revêtements extérieurs et d'un vestibule d'entrée à l'école de l'Escabelle, dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments 2019-2020 », au montant de 39 000,00\$ \$, taxes non incluses (44 840,22 \$ avec taxes) et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

12. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Aucune information ni commentaire

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Julie Pariseau, et résolu,

CE-2611-020

CE-2611-020 que la séance soit levée à 18 h 37.

Président de la rencontre

Secrétaire général